


DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-42/2022	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 19h00 , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué s'est réuni à Frangy, à la salle annexe de la CCUR, sous la vice-Présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT. Date de convocation : 11/10/2022 Présents : Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Odile DERONZIER, Marie-Chantal FIGUET, Jean-Pierre LONG, Florence POZZO, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL Pouvoir : Sandrine TASSET à Joseph TRAVAIL, Isabelle DEVRET à Carole BRETON, Marie-Antoinette SIMON à Marie-Chantal FIGUET Absents : Jérémie COURLET, Marthe CUTELLE, Christiane DELUCINGE, Carine DUVERNOIS, Martine FONTE, Philippe JACQUESON, Sandrine MONTAGNON, Maryse VALIN Florence POZZO est désignée secrétaire de séance.	
Envoyé en préfecture le 31/10/2022 Reçu en préfecture le 31/10/2022 Publié le  ID : 074-200070852-20221025-CIAS_42_2022-DE		

OBJET : FINANCES – Budget principal CIAS 2022 – Décision modificative n°1 sur chapitre 65 de la section dépenses de fonctionnement.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CA 04/2022 du 29 mars 2022 portant sur le vote du budget principal du CIAS Usse et Rhône 2022.

Le Vice-président informe que l'Agence Régionale de Santé (ARS) va mettre en paiement la somme de 22 529,50 € auprès du budget principal du CIAS. Il souligne que cette somme sera reversée à terme au budget annexe de l'EHPAD du Val des Usse.

Aussi et afin de permettre l'opération comptable de reversement du budget principal du CIAS au budget annexe de l'EHPAD, le Vice-président indique qu'il convient de créditer le chapitre 65 - compte 65737 du budget principal du CIAS. Par conséquent, le Vice-président propose aux Conseillers de prendre la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	22 530,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	22 530,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65737 : Autres établissements publics locaux	0,00 €	22 530,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	22 530,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	45 060,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 530,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 530,00 €
D-2313 : Constructions	22 530,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	22 530,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	22 530,00 €	0,00 €	0,00 €	22 530,00 €
Total Général		22 530,00 €		22 530,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ADOPTÉ la décision modificative n°1 sur le budget principal du CIAS 2022 telle que présentée ci-dessus.
INDIQUE que les opérations comptables sur le budget principal du CIAS 2022 seront inscrites dans les meilleurs délais.

NOTIFIE cette délibération au SCG de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour Le Président,
Le Vice-Président,
M. André Gilles CHATAGNAT**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.